

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE LA COMMUNE DE ANSE****Séance du 19/05/2026****Objet : 010/2026 Election d'un vice-Président délégué :****Nombre de membres en exercice : 17****Nombre de membres présents : 15****Nombre de suffrages exprimés : 16****Date de la convocation : 04/05/2026**

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le neuf mai deux mille vingt-six à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Daniel POMERET, Président.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Luc FERJULE, Emmanuelle SCHARFF, Max DURMARQUE, Philippe GERARDIN, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Agata FIORENZA, Sophie DECHANET, Valérie DESPLANTE, Jocelyne DIAZ, Pierre HART, Marion JUSTON, Vinciane MAUME, Cedric BERTET.

**Procurations :**

Linda BEGGUI donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Absent excusé : Frédéric APAIX (arrivée à la question 011/2026)

En application de l'article L.123.6 CASF le conseil d'administration est amené à élire en son sein un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement du vice-président

Mr Max DURMARQUE candidat pour le poste de vice-Président délégué, Monsieur le Président demande si d'autres délégués souhaitent candidater, aucune autre candidature n'est déposée.

Le conseil d'administration procède à l'élection, à mains levées du vice-Président délégué du conseil d'administration du CCAS.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

010/2026

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 069-216900092-20260519-010\_ELEC\_VPR\_DE-DE



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
à l'unanimité des votants :**

**ELIT** Mr Max DURMARQUE comme vice-Président délégué du conseil d'administration  
du CCAS de ANSE.

Le Président,  
Daniel POMERET



Le secrétaire,  
Max DURMARQUE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*